

Zeitschrift: Défis / proJURA

Herausgeber: proJURA

Band: - (2015)

Heft: 2

Artikel: Intégration professionnelle des handicapés, l'exemple jurassien de Coop à Bassecourt

Autor: Dürrenmatt, Sophie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-823951>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

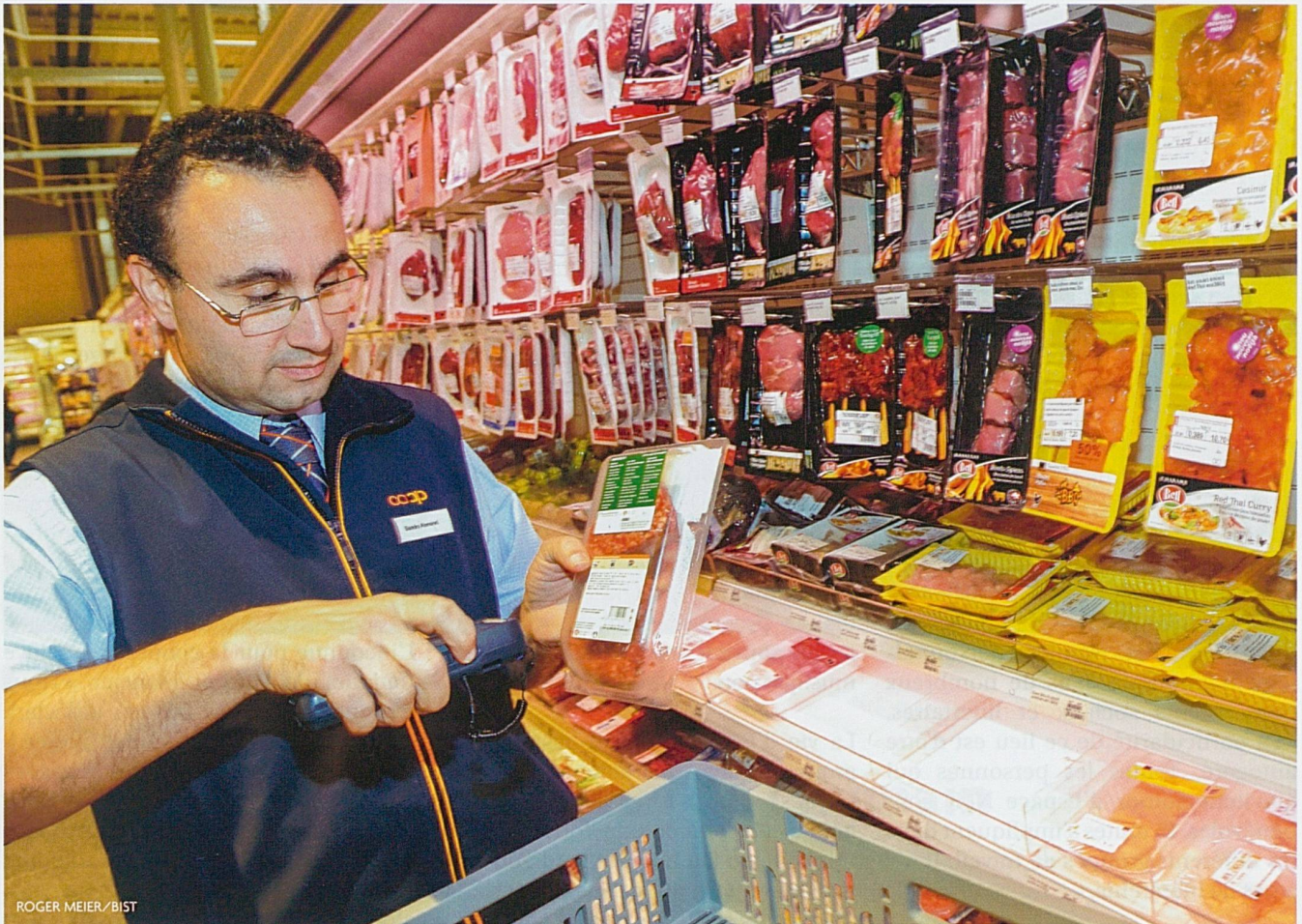
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



ROGER MEIER/BIST

Intégration professionnelle des handicapés, l'exemple jurassien de Coop à Bassecourt

Le monde de la grande distribution est exigeant. A l'instar de toute entreprise, son objectif quotidien est la viabilité économique. Le monde du handicap, lui, est discret, feutré, protégé. Pourtant, lorsque ces deux univers se rencontrent, une alchimie est possible.

Par Sophie Dürrenmatt

Il y a deux ans, une petite révolution menait bon train dans les rayons du magasin Coop de Bassecourt. Celle de l'intégration à l'équipe de collaborateurs de personnes en situation de handicap, issues des Ateliers Protégés Jurassiens de la fondation Les Castors. Une première suisse. Jamais un tel pas n'avait été franchi par un acteur de la grande distribution. Mais les choses ne se sont pas faites sans préparation. Loin de là. En coulisses, de nombreux

acteurs de la vie économique, professionnelle et du monde du handicap, ont œuvré pour obtenir le résultat actuel, à savoir l'intégration d'une dizaine de personnes.

«Cela correspond pleinement à notre but, souligne Yvan Crevoiserat, directeur des Ateliers Protégés Jurassiens. Bien sûr, il faut rester réaliste, car toutes les personnes en situation de handicap ne peuvent pas être intégrées.»

Choisir les bons profils selon les situations en entreprise, voilà le défi qui s'impose à l'équipe encadrante. Car outre le magasin Coop, British American Tobacco (BAT), à Boncourt, accueille dans ses locaux un atelier protégé depuis 1994. «La démarche est un peu différente, car ils travaillent ensemble sans contact avec la clientèle. Toutefois, c'est un engagement important pour nous de la part de BAT, et ceci depuis plus de 20 ans. Il existe plusieurs niveaux de handicap; de fait, nous avons besoin de plusieurs échelles d'intégration.» D'autant que d'un point de vue strictement économique, la fondation Les Castors doit trouver chaque année 1/3 de son financement par le biais de sous-traitance pour des PME et des usines.

Une question d'attitude

Le nombre de rentiers AI (assurance-invalidité) avec handicap mental ou polyhandicap en institution s'élevait à 294 au 31 décembre 2012 dans le canton du Jura. Les Ateliers Protégés Jurassiens en prennent 200 en charge dans une dizaine d'univers de travail répondant aux besoins des personnes concernées et à leur bien-être.

«Une dizaine en intégration au magasin Coop de Bassecourt, cela peut paraître peu, car, chez nous, je dirais qu'environ un tiers des personnes correspondent au profil souhaité.» Mais qu'entend-on par profil? «C'est surtout l'attitude. Nous ne pouvons pas nous permettre de placer des gens agressifs ou au comportement peu stable. Coop nous fait confiance, les clients nous font confiance, et les familles aussi comptent beaucoup sur notre clairvoyance.»



Depuis deux ans, le magasin Coop de Bassecourt intègre des personnes en situation de handicap accompagnées d'un maître socio-professionnel.

Apprentis Coop sensibilisés au handicap

Coop place régulièrement le handicap au centre de ses préoccupations. Ainsi, les apprentis de Coop Suisse romande sont formés sur la thématique de l'accueil des personnes en situation de handicap grâce à une formation dispensée par l'entreprise id-Geo. Celle-ci est active dans l'expertise du monde du handicap, fait des recommandations pour améliorer l'accessibilité des structures aux

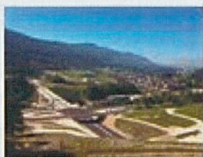
handicapés et forme celles et ceux qui sont en contact avec eux.

Toutes les formes de handicap – physique et psychique – sont abordées, de même que la manière de s'adresser à quelqu'un présentant un handicap de quelque type que ce soit, comment lui porter assistance si nécessaire. En filigrane, faire tomber les préjugés sur la différence.

ATB SA

Ingénieurs-conseils SIA USIC

- Routes, trafic et voies ferrées
- Hydraulique
- Bâtiments et ouvrages d'art
- Décharges et carrières
- Travaux spéciaux
- Aménagement du territoire



2740 Moutier

032 494 55 88

2950 Courgenay

032 471 16 15

2720 Tramelan

032 487 59 77

2350 Saignelégier

032 951 17 22

2800 Delémont

032 422 56 44

4242 Laufen

061 761 17 85

www.atb-sa.ch

info@atb-sa.ch

WIRTH & GIRARDIN SA

ENTREPRISE DE PEINTURE

Sous-Chaux 39

2740 Moutier

- CRÉPIS
- PAPIERS PEINTS
- FAÇADES
- BÉTON CIRÉ



Tél. 032 493 56 46

Mobile 079 354 72 82

fax 032 493 56 71

Courriel: info@wgsa.ch

Georges Chételat SA

génie civil, terrassements, routes



www.gchetelat.ch

CH - 2822 Courroux

Rue de l'Industrie 3

Tél.: 032 422 32 60

Fax: 032 422 22 80

info@gchetelat.ch

L'immobilier en mouvement à vendre.ch

**Vous vendez ?
Vous achetez ?**

2800 Delémont / Tél. 032 423 19 45

www.avendre.ch

Afin que tout se passe pour le mieux, un maître socio-professionnel est constamment aux côtés des handicapés. Aucun n'est employé Coop. En effet, le grand distributeur rétribue l'institution et non les personnes en intégration. «Un détail administratif qui a toute son importance tant pour les bénéficiaires, de fait toujours rentiers AI, que pour le magasin, qui joue son rôle social d'intégration en partenariat, mais en aucun cas en qualité de grand acteur économique.»

Prochain défi, l'intégration individuelle

Direction le magasin de Bassecourt pour prendre la température sur place. Il faut chercher un moment avant de trouver un des bénéficiaires. Arborant

l'uniforme Coop, œuvrant au côté de leurs collègues et s'affairant dans les rayons avec aisance, les personnes en situation de handicap sont effectivement pleinement intégrées.

A l'instar d'Arjun, qui indique effectuer le même travail que n'importe quel collaborateur, «mais nous avons le droit de prendre le temps et nos horaires sont plus légers. Et puis, désormais, je sais pourquoi je me lève le matin, car c'est un défi pour nous de nous dire qu'on peut faire ce travail comme tout le monde.»

Nicole, présente depuis le début du projet, confie facilement «se sentir moins écartée de la société que lorsque je travaillais en atelier chez BAT. J'avais besoin de voir du monde.»

Sylvie, quant à elle, est heureuse de pouvoir venir avec les transports publics depuis Courroux. «J'aime beaucoup mon travail et aussi discuter avec les clients.»

Peut-on aller encore plus loin dans la démarche que l'immersion totale en magasin? La question fait sourire Yvan Crevoiserat. «Oui, nous mettons en place depuis peu de temps l'intégration individuelle. Une dizaine de bénéficiaires sont concernés chez nous. Ce sont des personnes qui se situent à un fil d'intégrer le monde professionnel comme vous et moi. C'est le désir manifesté par la personne qui est pris en compte. Elles se battent pour être réintégrées et elles se donnent les moyens. En revanche, trouver des entreprises est un autre enjeu. Ce n'est pas simple. Nous avons quelques personnes en ce moment qui réalisent un stage dans cette optique.»

Alors une success story l'intégration des personnes en situation de handicap? «Oui, je le pense vraiment. Que ce soit chez BAT, autrement dit en externalisant nos prestations directement au sein d'une entreprise dans le cadre d'un atelier protégé, ou directement dans des magasins avec de la clientèle comme chez Coop. Alors oui, si d'autres entreprises sont partantes pour vivre cette expérience qualitative et humaine, nous serons toujours là pour en discuter.»



Le site de BAT à Boncourt accueille depuis 1994 un atelier protégé au sein de ses locaux.

« Un bilan totalement positif » Jean-Claude Chapuisat, responsable ressources humaines et formation Coop Suisse romande

– Bilan après deux ans de recul sur l'intégration handicap en magasin ?

Totalement positif à trois niveaux : pour nos employés, qui apprécient cette collaboration, pour nos cadres qui s'enrichissent d'une belle expérience et pour les personnes en situation de handicap qui sont très heureuses de pouvoir travailler en entreprise. Tous les partenaires souhaitent prolonger le plus longtemps possible cette expérience. Je dois même dire qu'il y a une liste d'attente dans certaines fondations pour intégrer ce projet. Et puis nous avons reçu le Prix Suisse de l'Éthique 2013. Une belle récompense pour toutes les personnes qui ont œuvré en coulisses.

– Certaines choses auraient-elles pu ou dû être réalisées différemment ?

Non, pas vraiment. La communication a été bien gérée, l'intégration des personnes en situation de handicap a été réalisée sur plusieurs mois comme prévu et l'accueil des clients est très favorable. Nous pourrions certainement toujours améliorer des détails, mais globalement tout se passe bien. Nous en avons eu confirmation via les différents acteurs que sont les directeurs des fondations, les maîtres socio-professionnels et les gérants lors d'une séance il y a quelques mois.

– Quelle est la limite du concept du point de vue d'une entreprise telle que Coop ?

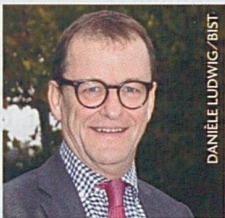
Je dirais le nombre de magasins que nous ne souhaitons pas augmenter à tout prix. Actuellement, neuf points de vente sont concernés en Suisse romande pour 70 personnes en situation de handicap et nous pensons que c'est suffisant. Nous voulons pouvoir totalement assumer nos engagements et visons un projet qualitatif et humain et non pas quantitatif. C'est important de le souligner.

– Les coûts engendrés par cette intégration ?

Nous nous engageons sur cinq ans et rémunérons l'organisation partenaire selon un barème croissant, de 100 000 à 120 000 francs par an. Cette somme est une participation financière aux coûts – salaire du ou des maîtres socio-professionnels (MSP), primes pour les collaborateurs intégrés, etc. En contrepartie, Coop attend que le MSP et les collaborateurs intégrés (idéalement huit) fournissent une quantité de travail équivalent environ à 2,5 temps pleins pour des personnes valides. La démarche de Coop à travers la Suisse romande correspond à un investissement de presque un million de francs chaque année.

Propos recueillis par SD

« Les institutions publiques soutiennent l'intégration des handicapés »



DANIELE LUDWIG/BIST

Michel Thentz,
chef du département
de la Santé, des Affaires
sociales, du Personnel et
des Communes ; président
du Gouvernement en 2015

– Quelle politique économique et sociale mène le canton du Jura pour l'intégration des personnes en situation de handicap cérébral ?

Nous appliquons les mesures destinées à favoriser l'intégration des personnes handicapées réglementées au niveau fédéral dans diverses assurances sociales. Les principaux soutiens sont prévus par l'assurance-chômage (AC) et l'assurance-invalidité (AI) ; ces soutiens englobent des contributions financières, des prestations de conseil, ainsi que des formations.

– Cela représente quel budget au niveau cantonal pour ce type de handicap ?

Difficile de déterminer l'attribution financière pour ce handicap en particulier, car la plupart des institutions accueillent des personnes avec divers types de handicap. De façon générale, nous octroyons différentes subventions à des institutions jurassiennes pour près de 14 millions annuellement dans le domaine AI pour adultes.

De plus, nous participons financièrement aux placements à l'extérieur du canton pour environ 4,5 millions. En outre, Fr. 81 000.– sont attribués à Pro Infirmis pour le financement d'un service de consultation sociale pour rentiers AI.

– Les institutions publiques, votre département, par exemple, favorisent-elles l'intégration des handicapés ?

Ces mesures sont principalement assumées par la Confédération dans le cadre de la législation en vigueur. Nos services cantonaux sont partenaires des institutions spécialisées pour la mise en place de solutions d'intégration dans les entreprises de la région. Les ateliers intégrés au magasin Coop à Bassecourt et dans l'entreprise BAT à Boncourt sont deux réalisations marquantes dans ce domaine. Par ailleurs, la loi sur le personnel de l'État prévoit que le Gouvernement prenne des mesures destinées à favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap, de sorte que plusieurs personnes reconnues partiellement invalides par l'AI – y compris des jeunes en formation ou en réorientation professionnelle – sont actuellement employées au sein de l'administration cantonale.

Propos recueillis par SD